

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE51

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 22 QUATER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et diffuser »

les mots :

« , diffuser et tenir à jour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.